

DEC141577DR10

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Yves Guilbert
assistant de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée
Institut Charles Sadron (ICS)**

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130727DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Yves Guilbert aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Yves Guilbert, dans l'unité propre UPR22 Institut Charles Sadron, à compter du 13 juin 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 juin 2014



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet



Jean-Michel GUENET
Directeur